

# LA LETTRE DE GALLY MAULDRE

Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche

## Spécial impôt interco 2017



### Le mot du Président

J'ai voulu ce numéro spécial consacré à notre fiscalité intercommunale pour que chacun comprenne pourquoi nous sommes, vos élus maires et conseillers communautaires, tous vent debout contre ce pillage de Gally Mauldre par l'Etat depuis 4 ans. Je mesure mes mots, l'Etat nous saigne à blanc, brutalement et lâchement, pour renflouer ses caisses vides et ses comptes dégradés par une mauvaise gestion (déficit supérieur à 3 %, dette  $\geq$  au PIB). C'est un véritable impôt sur nos collectivités qu'il n'a pas le courage de lever lui-même.

Gestion déplorable de l'Etat en effet car, tenez-vous bien, il en est à emprunter 10 milliards d'euros par mois depuis longtemps pour rembourser les intérêts de sa dette et payer ses fonctionnaires.

Pour combler ses déficits et son endettement excessifs, c'est ainsi plus de 7 millions d'euros qui sont confisqués par l'Etat à notre Communauté de 11 petites communes, pauvres en fiscalité professionnelle (car rurales et résidentielles) mais qui gèrent rigoureusement et sainement leurs finances.

Vous comprendrez par ces lignes comment et pourquoi notre impôt intercommunal augmente de 35 % soit en moyenne 71 euros par foyer fiscal sur vos taxes foncières et d'habitation. En fait, tout repart à l'Etat !

Sachez enfin, que si nous avons concentré ce prélèvement de l'Etat dans l'Interco plutôt que de le laisser dans chaque commune, c'est tout simplement, pour gagner 50 à 60.000 euros par an de dotation spéciale. Cela limite un peu les dégâts pour nos portefeuilles, c'est toujours cela d'évité !

Heureusement deux embellies se profilent à l'horizon :  
- d'une part, si la loi ne change pas, cette ponction de l'Etat marquera le pas et n'augmentera plus que de 2 % par an, ce qui n'est rien comparée à l'énorme pression sur nos finances locales que nous subissons depuis 4 ans. Comme on dit familièrement « c'est bon quand ça s'arrête ! »,  
- d'autre part, l'élection à la Présidence du Sénat du grand Yvelinois, Gérard Larcher, est une véritable source d'espoir pour nous. Il est le représentant de nos collectivités et notre fervent défenseur face à l'Etat. Il sera, j'en suis sûr, un avocat déterminé, un habile négociateur pour nos communes et intercommunalités. Croyez bien que nous serons à ses côtés !

Je vous souhaite à tous de passer le meilleur automne possible.

**Laurent RICHARD**  
Président  
Maire de Maule  
Conseiller départemental  
des Yvelines



A travers cette Lettre Gally Mauldre, spécial impôt 2017, vous comprendrez le fonctionnement de votre taxe foncière et de votre taxe d'habitation.

## Notre intercommunalité Gally Mauldre, durement « taxée » par l'État

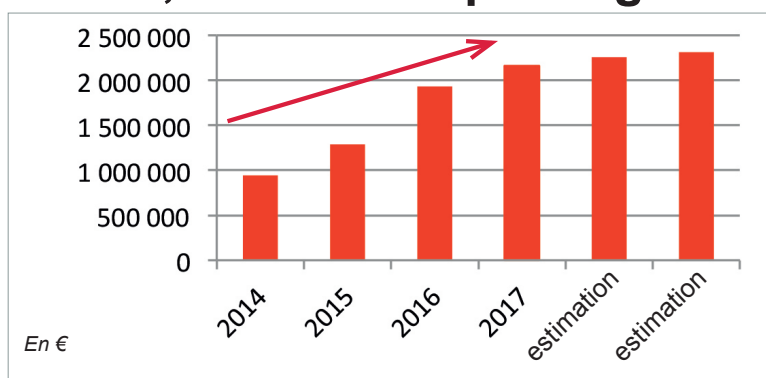
Gally Mauldre paye depuis plusieurs années un prélèvement obligatoire à l'État, appelé FPIC, car elle est jugée « riche », parce que bien gérée. Ce prélèvement, véritable impôt déguisé, est ensuite redistribué à des collectivités jugées moins favorisées ou plus dépensières, qui sont totalement libres de l'usage fait de ces fonds puisqu'il ne fait l'objet d'aucun contrôle.

Ce système est particulièrement injuste car il pénalise les collectivités vertueuses qui gèrent « au cordeau », et peut être amené à récompenser celles qui ne font pas les mêmes efforts de gestion.

Par ailleurs, ce prélèvement représente une somme astronomique, privant Gally Mauldre de sa capacité à investir pour des projets de territoires structurants.

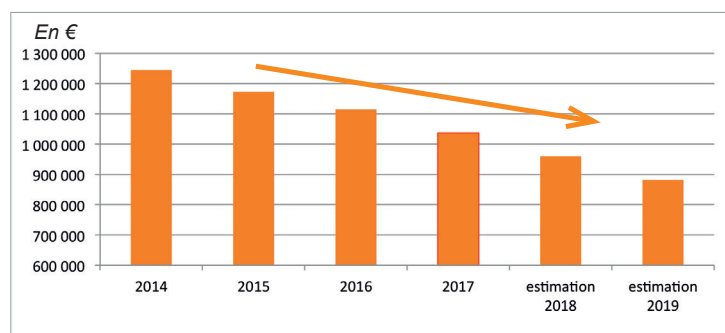
## Explosion du prélèvement FPIC, véritable impôt déguisé :

Le FPIC représentait moins d'1 M€ en 2014 ; il est supérieur à 2 M€/an dès 2017. En d'autres termes, 61% de votre impôt intercommunal sert à financer ce prélèvement de l'État.



**En 5 ans, le FPIC représente pour Gally Mauldre, une dépense cumulée de 5,2 M€ destinée à l'État !**

## Chute des recettes de dotations de l'État :



En 5 ans, l'État a autoritairement privé Gally Mauldre de 1 057 K€ de recettes cumulées en DGF intercommunale (Dotation Globale de Fonctionnement).

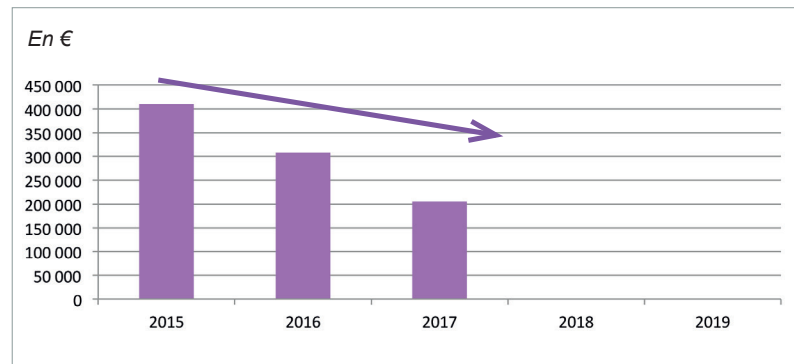
Depuis la décentralisation dans les années 1980, l'État a de plus en plus transféré de nouvelles compétences aux collectivités locales (communes, départements, régions, intercommunalités). Il leur a également transféré les dépenses liées à ces compétences. En contrepartie de ces dépenses nouvelles, l'État verse aux collectivités des compensations sous forme de dotation globale de fonctionnement (DGF intercommunale). Ces dotations ne sont donc pas des cadeaux faits

par l'État, mais sont bien justifiées pour couvrir le coût des missions qu'il a confiées aux collectivités. Or depuis 2013, l'État baisse autoritairement et fortement ces dotations, au motif que les collectivités doivent contribuer au redressement des comptes publics, et plus particulièrement du déficit de l'État, dont elles ne sont pourtant pas à l'origine ! L'État nous fait donc payer et rembourser sa gestion déplorable par une fuite en avant irresponsable depuis plus de 20 ans.



## Suppression de la compensation pour perte de bases :

En 4 ans, c'est une recette cumulée de 1 127 K€ que l'État fait disparaître des caisses de Gally Mauldre !



Gally Mauldre a reçu en 2015 une dotation de compensation due à une réforme de la fiscalité professionnelle imposée par l'Etat qui nous prive de 410 K€/an.

Cette dotation de compensation fond comme neige au soleil ; elle ne représentait plus que 308 K€ en 2016, 205 K€ en 2017, et sera nulle à partir de 2018.

**Ce sont plus de 7,4M€ que l'État nous aura pris et nous aura obligés à répercuter sur l'impôt pour la période 2015/2019. C'est considérable !**

## Pertes totales cumulées imputables à l'État sur la période 2015 – 2019 :

Pertes	2015	2016	2017	Estimation 2018	Estimation 2019	TOTAL des pertes cumulées
FPIC ↗	+345 K€ x5	+644 K€ x4	+228 K€ x3	+97 K€ x2	+56 K€	<b>5 235 K€</b>
DGF intercommunale ↘	-72 K€ x5	-58 K€ x4	-77 K€ x3	-78 K€ x2	-78 K€	<b>1 057 K€</b>
Compensation pertes de base ↘		-102 K€ x4	-103 K€ x3	-205 K€ x2	0	<b>1 127 K€</b>
<b>Pertes cumulées</b>		<b>7 419 000 €</b>				

NB : les pertes sont des pertes supplémentaires d'une année sur l'autre ; elles se cumulent donc chaque année. Le total cumulé des pertes est donc différent de la somme de chaque perte annuelle.





Imaginez tous les investissements que Gally Mauldre aurait pu réaliser avec une telle somme : si l'on part du principe que nous obtenons environ 30% de subventions extérieures sur les projets, et que le complément peut provenir d'emprunts bancaires, ce sont entre 10 et 15 M€ de projets nouveaux qui auraient pu être financés ! et tout cela sans être obligés d'augmenter significativement les impôts des ménages !

Gally Mauldre, pour financer ces ponctions de l'Etat, tout en poursuivant de manière plus que raisonnable ses projets tournés vers le développement économique, le Très Haut Débit, et le transport, n'a d'autre choix que celui d'augmenter ses impôts intercommunaux. La quasi-totalité de cette hausse d'impôt n'a servi qu'à financer le prélèvement FPIC imposé par l'Etat, ou à compenser les pertes de dotations de l'Etat tout aussi injustes.

Cette augmentation nécessaire de la fiscalité représente **en moyenne** sur l'intercommunalité, 71€ supplémentaires par foyer fiscal en 2017, selon les bases d'imposition de chacun.

**Malgré cette pression insupportable, Gally Mauldre œuvre pour développer son territoire et mutualiser ses moyens.**

## Rappel des lignes directrices de Gally Mauldre pour 2017

→ Poursuivre les projets de développement de la CC, avec une nouvelle priorité : le développement économique « à la campagne ».

- Finalisation de l'étude de transport avec le Conseil départemental et mise en place de la nouvelle offre de transport en partenariat avec la Région et IDF Mobilité (le STIF)
- Très Haut Débit : participation aux décisions du Syndicat Mixte Ouvert du Département « Yvelines Numérique » qui a investi en montée en débit dès 2017 sur 4 de nos communes, et qui débute la fibre en 2018
- Étude sur les circulations douces
- Développement économique : diagnostic et définition d'actions prioritaires
- Adhésion à l'association Initiatives Seine Yvelines afin d'assurer le financement de la création, la reprise ou l'extension d'entreprise (PME, TPE)
- Démarche de recrutement de services civiques pour le tri et la valorisation des déchets

→ Maintenir les mutualisations et toute action permettant de générer des économies

- Mutualisation de la restauration scolaire : un appel d'offres pour la rentrée 2017 a permis de dégager de significatives économies tout en augmentant la qualité des repas pour les communes
- Déchets : réalisation de l'étude permettant de préparer la sortie du SIEED fin 2019, en vue de mutualiser la collecte des déchets des 11 communes membres pour en réduire le coût

→ Optimisation financière

- FPIC : maintien du transfert à 100% du FPIC, pour bénéficier de 50 K€/an de dotation bonifiée
- Fiscalité : répercussion au plus juste des « impôts déguisés » que nous fait subir l'Etat de manière insupportable (FPIC, baisse des dotations de fonctionnement DGF et de compensation)
- Préservation de notre capacité d'endettement pour les projets à venir.



## La taxe d'enlèvement des ordures ménagères bouge

Cette année, la TEOM baisse ou évolue très peu pour 7 communes et augmente pour 4 communes. La moyenne générale se situe à +4%.

Les augmentations ou baisses importantes proviennent des variations de tonnages collectés chaque année.

Pour mémoire, Gally Mauldre a affirmé sa volonté de sortir à terme du SIEED en 2019 afin de mieux maîtriser la gestion de son service et de générer des économies sur la collecte des déchets. Une mission d'assistance sera lancée cette année pour réaliser cette démarche.

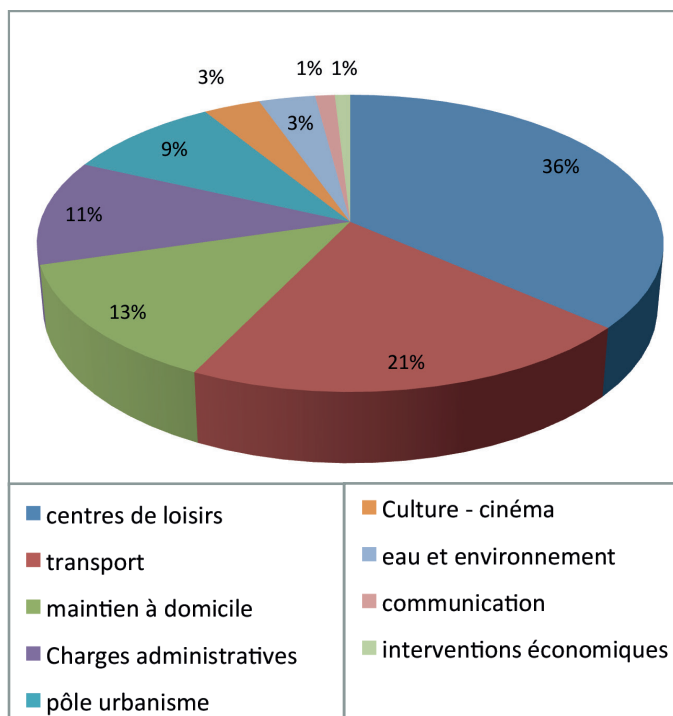


# Zéro dette

**L'endettement :**  
**Gally Mauldre n'a contracté aucun emprunt et n'aura pas besoin d'en contracter en 2017.**

## Que fait notre intercommunalité Gally Mauldre ?

### Budget « réel » de Gally Mauldre



### Rappel des compétences transférées à Gally Mauldre

- Gestion des centres de loisirs (dont ouverture de deux nouvelles structures à Bazemont et Mareil-sur-Mauldre, et augmentation de la capacité d'accueil à Saint-Nom-la-Bretèche)
- Gestion du cinéma intercommunal
- Maintien à domicile et portage de repas (généralisation du portage à toute l'intercommunalité)
- Mutualisation de l'instruction des demandes d'urbanisme dans un pôle situé à Feucherolles
- Mutualisation de la collecte des déchets pour 4 communes sur 11 : 200 K€ d'économies annuelles
- Mutualisation de la restauration scolaire : environ 7% d'économie en moyenne, et gain qualitatif (davantage de bio, viande label rouge, filières courtes...)
- Réalisation et mise en œuvre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)



LES AMBASSADEURS DU TRI DE GALLY MAULDRE  
&  
LE CINEMA DE MAULE LES 2 SCENES

VOUS PRÉSENTENT

# DEMAIN

UN FILM DE CYRIL DION & MÉLANIE LAURENT

APRÈS LE FILM : UN PETIT QUIZZ ET UN DÉBAT SUIVI D'UN POT !

**+ DÉBAT**

**ET NOUS ? QUE POUVONS-NOUS FAIRE À NOTRE ÉCHELLE ?**

**DIMANCHE 15 OCTOBRE 18H00**

SÉANCE GRATUITE

En partenariat avec le cinéma Les 2 scènes de Maule, les ambassadeurs du tri organisent une soirée ciné-débat. Gratuit de frais d'entrée, les habitants de notre communauté de communes sont invités le dimanche 15 octobre 2017 à 18h à venir assister à la diffusion du film Demain de Cyril Dion et Mélanie Laurent. Ce film, ayant reçu le César du meilleur film documentaire en 2016, nous montre les solutions que des petits groupes d'individus mettent en place tout autour du monde afin de construire un avenir plus durable et éco-responsable. La séance sera suivie d'un pot convivial, d'un petit quizz et d'un petit débat ayant pour thème principal « Et nous, que pouvons nous faire à notre échelle ? ».

Bulletin intercommunal de la Communauté de communes  
Gally Mauldre  
Siège social : Mairie de Maule - place de la Mairie - 78580  
MAULE - ☎01.30.90.49.00 - www.cc-gallymauldre.fr  
Directeur de publication :  
Laurent RICHARD - Président de la Communauté de communes  
Gally Mauldre  
Rédaction : commission communication  
Conception et réalisation : Nathalie LE COQ  
Service communication CCGM ☎ 01.30.90.49.12  
Photos : Service communication CCGM

Tirages : 12 000 exemplaires  
ISSN 2497- 9031  
Reproduction totale ou partielle de photographie  
ou de texte interdite. Certains documents tels  
que les textes et les photos sont directement  
fournis par les municipalités de la CCGM.  
A la lecture de ce bulletin intercommunal,  
merci de faire savoir du service communication  
d'éventuelles erreurs.

Partenaire :

